

Compte rendu de la séance du 31 mai 2017

Délibérations du conseil:

REVERSEMENT BUDGET ANNEXE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2017 DE 009 / VOTE DU CA EAU PEYRUS

MODIFICATION REVERSEMENT BUDGET ANNEXE

Dont 110 000.00 euros reversement budget annexe.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01/2017 – BUDGET M14

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des régularisations comptables.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur les virements de crédits nécessaires.

Le Maire de la commune de PEYRUS (Drôme) décide les virements suivants :

Recettes de fonctionnement

compte 7788 - 276.00 €

compte 777/042 + 276.00 €

Conformément à la réglementation en vigueur, la décision sera transmise au représentant de l'Etat.

PISCINE : DROITS D'ENTREE / SAISON 2017

le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de changer les tarifs comme suit :

adultes et adolescents :

ticket individuel : 3.30 euros

carnet de 10 tickets : 28.00 euros

enfants moins de 14 ans :

ticket individuel : 1,50 euros

carnet de 10 tickets : 13,00 euros

adultes et adolescents peyrusiens :

ticket individuel : 3.00 euros

carnet de 10 tickets : 24.00 euros

PISCINE : Gérance du bar

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de la personne qui assurera la gérance du bar de la piscine pour la saison 2017.

Précise qu'à ce jour une seule personne a posé candidature, Madame Maria MORCILLO BANEGAS, qui avait assuré ce poste depuis 2007, en ayant donné entière satisfaction.

Donne lecture du modèle de convention établi à cet effet, et invite le conseil municipal à déterminer le montant de la gérance.

A titre indicatif, rappelle que la saison précédente il s'élevait à 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le montant de la gérance du bar de la piscine, pour la saison 2017 à 250 euros.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter avec la candidate qui a été retenue pour ce poste, Madame Maria MORCILLO BANEGAS domiciliée à Valence 4 rue Jules Massenet

CREATION EMPLOI SAISONNIER : MAITRE NAGEUR (BEESAN, BPJEPS AA...)

Monsieur le Maire expose au conseil, qu'il y a lieu de créer par délibération le poste saisonnier de MAITRE NAGEUR pour la piscine municipale de Peyrus.

La piscine municipale est ouverte tous les jours de la semaine du 1 juillet au 31 août de 11 heures 30 à 19 heures.

Le maire propose la création d'un ou plusieurs emplois saisonniers de "MAITRE NAGEUR" à titre contractuel à plein temps.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un ou des emplois saisonniers de "MAITRE NAGEUR" à temps complet pour la période d'ouverture de la piscine municipale.

HABILITE le maire, à établir le contrat de travail correspondant à ce poste.

ELECTION DU 4IEME ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2014, fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

Vu la vacance du poste de quatrième adjoint,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'élire un nouvel adjoint et sollicite l'assemblée

Délibérante pour la nomination d'un nouvel adjoint.

Il est procédé à un appel de candidature, puis au vote.

Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 9

A obtenu :

Mr CHAILLOU Christian : 9 voix

Monsieur CHAILLOU Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE SUR APPEL A PROJET /

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la répartition du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants est suivie par le service des relations avec les collectivités du Conseil Général pour ce qui concerne l'enveloppe cantonale.

En conséquence dans un souci d'harmonisation des procédures, désormais le conseil municipal doit demander une attribution de subvention au titre des amendes de police.

La commune de Peyrus souhaite investir dans un espace protégé à l'entrée de la piscine municipale.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise COLAS 87-103 Avenue des auréats à VALENCE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS concernant le marquage de la rue à l'entrée de la piscine municipale pour un montant de 3 360.00 € H.T. soit 4 032.00 € T.T.C.

DEMANDE une attribution de subvention au titre des amendes de police au Conseil Général.

TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose :

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de VALENCE ROMANS Sud Rhône Alpes et de la communauté de Commune de la Raye en date du 1^{er} janvier 2017, la compétence Éclairage Public est transférée à la nouvelle communauté d'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO. Du fait de ce transfert, les biens de l'éclairage public doivent être mis à disposition de la communauté d'agglomération. En effet, la mise à disposition constitue le régime de droit commun obligatoire applicable aux transferts des équipements dans le cadre du transfert de compétence. En conséquence le Conseil Municipal :

D'approuver la mise à disposition des biens de l'éclairage public à la date du 1^{er} janvier 2017 à VALENCE ROMANS AGGLO.

D'autoriser et mandater Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à ce transfert de compétence.

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le département de la Drôme représenté par le Président du Conseil Départemental. L'objet de la convention sont les aménagements de routes départementales en zone agglomérée. Le Département transfère à la commune sa maîtrise d'ouvrage pour réaliser en son nom les aménagements de la RD 468 "grande rue". Après lecture faite de la convention. Après en avoir délibéré le conseil municipal AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention à passer entre le département de la Drôme et la commune de Peyrus pour un transfert de maîtrise d'ouvrage.

ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 restaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Le conseil municipal ayant délibéré :

- autorise le maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la direction départementale de la cohésion sociale,
- donne son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- s'engage à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes ;
- autorise le maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif du budget principal chapitre 012 article 64131.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives (bureau de vote)

Le planning des permanences a été arrêté ainsi :

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES			
11 et 18 juin 2017			
		11 juin (1er tour)	18 juin (2nd tour)
Bureau	Président	Georges	Georges
	Assesseur 1	Sandra	Christian Ça
	Assesseur 2	Christian Ch	Christian Ch
	Secrétaire	David	David
Permanences	8h-10h30	Julien - Sandra	Magguy - David
	10h30-13h	Marie-Hélène - Lionel - Georges	M-Hélène/Julien/Catherine
	13h-15h30	Laurence -	Bruno -
	15h30-18h	Magguy - David - Christian Ch	Christian Ch - Christian Ca
Dépouillement	1	Georges	Georges
	2	David	David
	3	Sandra	Christian Ca
	4	Christian Ch	Christian Ch

- Assemblée générale CAUE.

Monsieur le Maire informe le conseil de la tenue de l'assemblée générale du CAUE et sollicite un ou des volontaires pour y représenter la commune.

- Présentation "Théâtre de la Pierre"

Le Théâtre de la Pierre organise une manifestation « Peyruscène » du 9 août 11 juin 2017 : 5 représentations seront données.

- Trail des spahis à Peyrus le 4 juin 2017

Le régiment des Spahis de Valence organise pour la 3^{ème} année consécutive un trail comportant cette année quatre circuits (11, 15,25 et 40 km). Outre le cadre naturel, Peyrus met à la disposition des organisateurs la salle des fêtes ainsi que la piscine.

- Inauguration "Bowl" à Chateaudouble le 9 juin

Monsieur le Maire informe le conseil que le skate Park de Châteaudouble sera inauguré le 9 juin : 18 heures : démonstrations, 19 heures : apéritif.

- PPRI Plan de prévention des risques et Inondation

L'élaboration du PPRI de la commune s'est enrichie du témoignage des Peyrusiens qui avaient assisté à la crue centennale de Peyrus.

- wifi publique "CIGALE" mise à disposition

L'Agglo met à la disposition de chaque commune une borne Wi-Fi publique dite Cigale. Il appartient à chaque commune de décider la pertinence et l'emplacement de celle-ci

- Borne "voiture électrique"

La pose d'une borne de chargement destinée aux voitures électriques est évoquée. Les avis sont partagés au motif qu'il en existe une à moins de 1,5 km, et que la technologie de la voiture électrique pourrait être supplantée par d'autres types d'énergie (ex : l'hydrogène)

- Rentrée scolaire 2017 : Temps Activités Périscolaires, accueil de loisirs mercredi après midi

La position du nouveau gouvernement, quant aux rythmes scolaires, n'étant pas connue à ce jour, la commune n'est pas en mesure, pour l'instant, d'organiser les activités périscolaires pour la prochaine rentrée.

- Réunion ENEDIS

Une réunion a permis à ENEDIS de présenter la production, le transport et la distribution de l'électricité. Une présentation également été faites des nouveau compteurs Linky.

- Avancement des travaux :

- Réfection route des chichats : attente d'un devis

Le dernier orage a emporté environ 30 m de revêtement de la route des Chichats. Outre la réfection de la chaussée, des aménagements vont être réalisés pour éviter ce type de détérioration.

- Travaux Chemin de la Solane

Des travaux sont envisagés, pour partie en régie, et en partenariat avec un riverain pour refaire un talus le long de cette voie.

- Projet installation "toilettes sèches"

La création de toilettes publiques, ouvertes toute l'année, est envisagée. Plusieurs pistes techniques sont étudiées.

Prochain conseil municipal le mercredi 5 juillet à 20 h